



Mairie d'Angervilliers

DEMANDE D'AUTORISATION DE LÂCHER DE BALLONS

(à transmettre au moins 1 mois avant la date prévu du lâcher)

IDENTITE DE L'ORGANISATEUR (personne physique ou morale) :

Nom, prénom ou Raison sociale

Adresse

Téléphone Portable.....

Email



Cette personne devra être joignable en permanence tout au long du lâcher de ballons.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LÂCHER DE BALLONS :

Type de manifestation (mariage, anniversaire ...) :

Lieu (adresse précise) :

Date du lâcher :

Heure ou créneau horaire du lâcher :

Nombre de ballons :

ENGAGEMENT DU DÉCLARANT :

Je soussigné(e) auteur de la présente déclaration

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus, reconnais avoir pris connaissance des mesures de sécurité et m'engage à les respecter.

MESURES DE SECURITÉ Le lâcher de ballons vous sera accordé sous réserve que les ballons soient :

- **Biodégradables**
- **Gonflés à l'aide de gaz inerte** (hélium, mélange air/hélium, mélange azote/hélium) à l'exclusion de tout gaz combustible, de manière à éclater à une hauteur inférieure à 1000m.
- Constitués d'une **enveloppe non réfléchissante** pour les radars et d'un volume inférieur à 50dm³, sans charge autre qu'une carte de correspondance, et **sans partie métallique**.
- Lâchés séparément, ou par groupe de 50 au maximum (non liés ensemble), afin de ne pas constituer un danger pour la navigation aérienne
- **De l'accord du maire de la commune**

Les lâchers de ballons lumineux contenant une LED et des piles, qui une fois abandonnées par leur détenteur constituent un déchet toxique pour l'environnement, **sont INTERDITS**.

AVIS DE LA MAIRIE DU LIEU OÙ DOIT SE DÉROULER LE LÂCHER DE BALLONS

Cachet et visa du Maire

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Le à